



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés:
a
Mon
be



18186265

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

18 DEC. 2018

Le ~~Greffier~~

Dénomination : CENTRE MUTIEN-MARIE

Forme juridique : ASBL

Siège : Place des Combattants, 1 à 5620 Florennes

N° d'entreprise : 418528175

Objet de l'acte : Demande de publication aux annexes du Moniteur belge du PV de l'AG du 13 novembre 2018 de l'association CENTRE MUTIEN-MARIE qui a procédé à la modification des statuts et du conseil d'administration.

EXTRAITS DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 mai 2018

Modification de l'article 14 qui est remplacé par l'article suivant :

Art. 14. Le conseil peut déléguer la gestion journalière de l'association avec l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion, à un administrateur délégué, choisi parmi ses membres. Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à tous mandataires de son choix. Il a également délégué la signature sociale à Monsieur Michel Gengoux, demeurant Sur le Paradis, 6 à 5363 Emptinne, qui a été nommé directeur de l'a.s.b.l. en mars 1988. Celui-ci garde cette délégation jusqu'au 30 avril 2019. Le C.A. délègue également la signature sociale à Madame Carène Samuele, demeurant Rue Try-Donie, 99 Boignée 5140 Sombreffe, promue directrice au 15 mars 2019 (fin du tutorat). Elle garde cette délégation tant qu'elle reste nommée à ce poste. Le directeur/la directrice assure en vertu de la délégation de pouvoirs reçue de l'Assemblée Générale et sous la responsabilité de celle-ci, la gestion journalière du service, en ce qui concerne au minimum : 1° la mise en oeuvre et le suivi du projet pédagogique ; 2° la gestion du personnel ; 3° la gestion financière ; 4° l'application des réglementations en vigueur ; 5° la représentation du service dans ses relations avec l'Agence et autres organismes extérieurs.

La démission en tant qu'administrateur de Monsieur Mincé du Fontbarré de Fumal Antoine est actée.

Florennes, le 10 décembre 2018

François de la KETHULLE de RYHOVE,
Administrateur

Mutien-Marie GILMARD,
Administrateur-Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature